

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

n° 171-23 C

Objet : RS - Création d'un contrat de projet - Coordonnateur "territoires zéro non recours"

- date de convocation le 13 octobre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Alain Thieffénat

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Lesysse

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Sara Rotelli - de Brigitte Bochaton à Josette Rémy - de Arthur Boix-Neveu à Jean-Benoît Cerino - de Vincent Boulnois à Anne-Marie Barouti - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Marc Léoutre - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Chantal Giorda à Sandra Ferrari - de Danièle Goddard à Sabrina Haerinck - de James Hallay à Michel Dyen - de Max Joly à Céline Vernaz - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Martine Lambert à Jean-Maurice Venturini - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Jean-Pierre Casazza - de Bruno Stellian à Benoît Perrotton - de Serge Tichkiewitch à Eric Delhommeau - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Philippe Vuillermet à Alain Caraco

- conseillers excusés : 7

Marie Bénévisse - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Christian Gogny - Luc Meunier - Marine Mithieux

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

délibération n° 171-23 C

objet **RS - Création d'un contrat de projet - Coordonnateur "territoires zéro non recours"**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, indique que Grand Chambéry a été retenue dans le cadre de l'appel à projets de l'expérimentation « territoires zéro non recours » (TZNR).

L'objectif de cette expérimentation, qui durera trois années, est de permettre d'engager des actions dans des quartiers de Cognin et au Biollay (année 1), puis aux Hauts-de-Chambéry (années 2 et 3), pour informer et accompagner les habitants qui ne seraient pas bénéficiaires des aides auxquelles ils pourraient prétendre : accès au revenu de solidarité active (RSA), prime d'activité, mais aussi chèque énergie, aide personnalisée au logement (APL) ainsi qu'accès aux services publics.

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de créer un emploi non permanent de coordonnateur du projet « TZNR » faisant l'objet d'un contrat de projet de 30 mois à la direction de l'urbanisme et du développement local.

Ce poste sera financé dans le cadre de cet appel à projets de la manière suivante :

- 22 500 € au titre de l'année 1 (demi-année),
- 45 000 € en année 2 et 3 (années pleines).

Vu le code général de la fonction publique,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : crée un emploi non permanent d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet,

Article 2 : précise que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L. 332-24 du code général de la fonction publique selon les conditions suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie A – cadre d'emplois des attachés.

Missions confiées à l'agent :

- participer à la déclinaison des objectifs stratégiques du projet « TZNR » en objectifs opérationnels,
- établir la cartographie des ressources et des acteurs du territoire afin de mobiliser les droits non exercés par les publics cibles de l'expérimentation,
- proposer les actions à déployer sous forme d'un plan ordonnancé, phasé et chiffré et mettre en place le dispositif d'évaluation correspondant,
- assurer la coordination avec les collectivités, leurs référents opérationnels et les partenaires de l'expérimentation,
- préparer et animer les différentes revues de projet auprès du CoPil, du comité local restreint et du comité territorial d'accès aux droits,
- assurer le suivi administratif et financier des différentes conventions à passer entre Grand Chambéry et l'Etat d'une part et les référents institutionnels d'autre part,
- participer à la construction des plans de formation,
- participer au réseau national des expérimentations TZNR,
- proposer au CoPil les éléments de communication sur le projet.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés selon expérience.

Qualités requises :

- maîtrise des problématiques et du contexte juridique de l'accès aux droits (exemple : cadre de partage de l'information et des données) et du fonctionnement des différentes institutions,
- être familiarisé avec les dispositifs d'information, de concertation et de participation des habitants,

- savoir élaborer un diagnostic de territoire, élaborer un plan de formation adapté et évaluer les demandes et attentes et les qualifier en besoins,
- savoir mobiliser les partenaires stratégiques,
- animer un réseau d'acteurs, une équipe projet,
- établir des notes, rapports et bilans,
- élaborer des indicateurs de suivi et d'évaluation, exploiter les résultats de l'évaluation,
- élaborer et suivre un budget,
- faire preuve d'organisation et d'anticipation, de qualités relationnelles et d'écoute, d'adaptabilité et de disponibilité,
- avoir une aisance rédactionnelle et un esprit de synthèse,

Durée :

L'agent contractuel sera recruté pour une durée de 30 mois au maximum.

Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial.

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir,

Article 4 : inscrit les crédits correspondants au budget.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **171-23 C**

Objet de l'acte : RS - Création d'un contrat de projet - Coordonnateur "territoires zéro non recours"

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 07 novembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231107-lmc1H30035H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30035H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2023

Publication sur le site internet: jeudi 09 novembre 2023